

# APPEL A PROJETS CHOREGRAPHIQUES

Depuis ses débuts en 1993, **CHOREGE, structure culturelle du Pays de Falaise (14)** n'a cessé de s'investir pour offrir au public l'ouverture culturelle la plus adaptée en proposant diverses activités autour de la danse, et ce, grâce à la rencontre avec les artistes.

Aujourd'hui, toujours avec l'ambition de **favoriser la création artistique, la médiation et la coopération culturelles** sur le territoire normand, CHOREGE continue de déployer des projets en accord avec ses valeurs et s'investit dans un processus de labellisation en Centre de Développement Chorégraphique National.

CHOREGE, avec l'aide de ses partenaires, s'engage pleinement pour **le soutien à la création,**

- En offrant des temps de résidence.
- En offrant un espace de travail, de « monstration », d'accompagnement et d'actions culturelles sur le territoire.

## OBJECTIFS DE LA RÉSIDENCE

- Soutenir la création en permettant à des compagnies chorégraphiques professionnelles de développer leurs projets.
- Construire un autre regard sur la création contemporaine pour tous les publics grâce à la rencontre avec les artistes (ateliers, rencontres, répétitions publiques, présentations d'étapes de travail)

## LES PROJETS ET PUBLICS VISÉS

- Sur l'année 2019, différents projets chorégraphiques seront soutenus. Leurs orientations pourront porter sur le jeune public et/ou le tout public et s'ouvrir à différentes esthétiques. Des projets hors les murs pourront également être accueillis.
- Concernant les actions culturelles, les publics visés seront les scolaires, les jeunes hors temps scolaires, les publics empêchés, les pratiquants amateurs de danse et la population du pays de Falaise.

## CONDITIONS D'ACCUEIL ET RÉMUNÉRATION

- Rémunération : 200 euros (coût employeur) par jour de résidence et par personne.
- Mise à disposition de locaux dans le respect des calendriers fixés.
- Mise à disposition d'un appartement.
- Forfait repas journalier: 15.30 euros par personne. La restauration est assurée par les compagnies dans les locaux mis à disposition.
- **Les frais de déplacement ne seront pas pris en charge.**

## DOSSIER DE CANDIDATURE

### Le dossier de candidature doit développer les points suivants :

- Présentation de la compagnie
- Biographie du (ou de la) chorégraphe
- Propos artistique du projet
- Composition de l'équipe (détail des postes)
- Objectifs de la résidence
- Périodes souhaitées (nous proposer plusieurs périodes possibles)

### Vous devrez nous fournir :

- Un Budget prévisionnel du projet de création pour lequel la demande est faite.
- La liste des subventions accordées au cours des 3 dernières années.
- Le calendrier de vos diffusions au cours des 3 dernières années.
- Votre numéro de licence d'entrepreneur de spectacle.
- Une copie de la déclaration en préfecture de votre association.
- Un extrait vidéo (projets précédents et/ou étape de travail du projet en cours d'une durée de 3 à 20 mn

Date limite d'envoi des dossiers :

**Vendredi 25 Mai 2018**

La commission de sélection se réunira début juillet 2018 afin de choisir les compagnies accueillies en résidence en 2019.

Merci d'envoyer votre dossier par mail à :

Ophélie CLAIRE

[mediation.chorege@gmail.com](mailto:mediation.chorege@gmail.com)

